



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT
11-2026**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 11-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-2012 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire et de préciser les caractéristiques associées à l'affectation résidentielle de faible densité.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2026 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 19^e jour du mois de juin deux-mille-vingt-six.

Manon Jobin
Directrice des finances
Greffière-trésorière